

Décision

Générale

colonial

Décision n° 229 PERSONNEL INDIGENE

n° 229

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
11 mars 1943

Numéro JO
n° 6 du 15/03/1943

Date du numéro
15 mars 1943

TEXTE INTÉGRAL

YACIN ABOUBAKER est réintégré dans son emploi d'écrivain auxiliaire et mis à la disposition du Chef du Service de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre pour compter du 12 Mars 1943. Sa solde mensuelle reste fixée à 1.250 frs. Le secrétaire contractuel Pierre RAZA FINDRAKOTO est mis à la disposition du Capitaine de Port.